

ASSOCIATION
PRÉVENTION SUICIDE
PREMIÈRES NATIONS
ET INUITS
DU QUÉBEC ET DU
LABRADOR



FIRST NATIONS
AND INUIT
SUICIDE PREVENTION
ASSOCIATION
OF QUEBEC AND
LABRADOR

Le 27 novembre 2014

November 27, 2014

Présents:
Quorum de l'assemblée générale annuelle 2014

Present:
Quorum of Annual General Assembly 2014

Résolution 04-14

Résolution proposée à l'Assemblée générale annuelle 2014.

ATTENDU QUE L'Association Prévention Suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador poursuivent ses efforts pour soutenir la promotion de la vie et la prévention du suicide dans les communautés des Premières Nations et Inuits.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, le conseil d'administration n'entrera pas en conflit d'intérêts, en étant sur le comité de sélection de parrainage pour les membres de la famille désignés pour assister à la conférence Dialogue pour la Vie. Les membres du conseil doivent être impartiaux dans leurs choix de parrainage et soutenir équitablement l'entièreté de la nation qu'ils représentent.

Proposé par: Chad Katsenhake:ron Diabo

Secondé par:

Adopté

Resolution 04-14

Resolution proposed at the Annual General Assembly 2014.

WHEREAS the First Nations and Inuit Suicide Prevention Association of Quebec and Labrador pursues our efforts to support life promotion and suicide prevention in First Nations and Inuit communities.

THEREFORE BE IT RESOLVED THAT, the Board of Directors will not enter into a conflict of interest, by being on the sponsoring selection committee for nominated family members to attend the Dialogue for Life conference. Board members must be impartial in making their choices for sponsorship and fairly support the entire nation they represent.

Proposed by: Chad Katsenhake:ron Diabo

Seconded by:

Adopted

Nom en lettres moulées

Print name: _____ **Signature:** _____

Secrétaire/Secretary